

Côte d'Ivoire #Inclusion #Economic #Women #Femmes #Economique

mercredi 2 novembre 2022

Avec un score de 33.9, la Côte d'Ivoire occupe le rang 49 dans le classement continental de l'indice de l'égalité du genre en Afrique.

[Edition 2020 | 49/54](#)

1- Indicateurs généraux

Population totale 2016 (en Millions)	23.3	Population Féminine (%)	49.2	Revenu National par Population 2015 (\$ EU)	1 410
---	-------------	----------------------------	-------------	--	--------------

2- Avancées réalisées

2.1. Sur le plan juridique

La Côte d'Ivoire fait partie des pays dont les avancées en matière de l'instauration d'un environnement favorable à la protection et la promotion l'autonomisation économique des femmes, notamment par l'amélioration du cadre juridique qui régit ce domaine, sont à louer.

Toutefois, le pays doit mener des réformes pour améliorer davantage les conditions économiques des femmes. Par rapport à notre champ d'étude, on peut citer comme acquis :

- La loi ivoirienne garantit la non-discrimination à l'embauche ;
- Il existe une législation portant spécifiquement sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail ;
- La loi prévoit une rémunération égale pour les deux sexes pour un travail de valeur égale.
- Il est décrété dans la loi, l'octroi d'un congé de maternité payé d'au moins 14 semaines pour les femmes,
- Le licenciement des employées enceintes est interdit par la loi.
- La législation ivoirienne (Constitution de 2016 (Art 36)) engage la responsabilité de l'Etat à promouvoir les droits politiques de la femme donc sa représentation politique. Par contre, la loi est tacite sur les quotas légiférés réservés aux femmes.

2.2. Sur le plan économique

- Les femmes représentent près de 38,2% de la population active, soit plus d'un quart des 8,985 millions des personnes en âge de travailler (2016).
- 24,4% des entreprises ont une participation féminine dans la propriété (2016).
- La proportion des entreprises dirigées par des femmes, est estimée à 14,3% (2016).
- Le pourcentage des Femmes âgées de 15 ans et plus disposant un Compte dans une institution financière est de 9,8% (2017).

3- Défis à relever

- Pas d'interdiction par la loi des discriminations basées sur le genre de la part des créanciers en matière d'accès au crédit.
- Les hommes et les femmes ne sont pas égaux en matière de droits de propriété sur les biens immobiliers.

- 84,6% représente la proportion des emplois vulnérables dans les emplois occupés par les femmes contre 63,8% de ceux des hommes (2018).
- Le taux de chômage est estimé à 3,1% chez les femmes contre 2% chez les hommes (2018).
- Le pourcentage des femmes âgées de 15 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté est de 36,2% contre 30,9% des hommes de la même tranche d'âge (2008).
- Le ratio de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes pour un travail similaire est de 4,78, avec 7 comme score de l'égalité pleine (2020).

Bibliographie

Indice de l'égalité du genre en Afrique 2015